

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 047-250624

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de la modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.).

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_47-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 047-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Julie GABRIEL rapporte :

La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer le même niveau de qualité d'accueil au sein de ses Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.), a instauré notamment, un règlement de fonctionnement commun pour les EAJE municipaux qui en définit les modalités d'accueil.

La version en vigueur a été adoptée par délibération n°25-260923 lors du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023.

Les pratiques et les besoins évoluant, une mise à jour du règlement de fonctionnement des EAJE s'avère nécessaire. Cette nouvelle version précise notamment :

- le 6^{ème} axe du PEDT portant sur l'EAC (Education Artistique et Culturelle)
- les agréments modifiés des EAJE Bergeronnettes et Garenne Ecureuils
- la fermeture des EAJE en fonction du calendrier scolaire
- le nombre de jours de congés limité pour les familles hors fermeture de la structure
- la responsabilité des familles pendant les temps d'accueil du matin et du soir
- la possibilité d'exclusion en cas d'agissements graves et inappropriés
- la facturation mensuelle lissée tenant compte des fermetures prévues des EAJE (congés et journées pédagogiques)
- la diminution du nombre de jours de carence en cas d'absence de l'enfant, justifiée par un certificat médical.

Ainsi, cette délibération propose d'approuver la modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 25-260923 du 26 Septembre 2023,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le nouveau règlement de fonctionnement commun pour les E.A.J.E. municipaux.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_47-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 047-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_47-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024

